Les Informations Agricoles

Vendredi 27 février 2015 - HEBDO - 67e Année - N° 2834 - Prix : 2,50 €
Commission paritaire n° 0419 T 82968 - ISSN : 1149-3321

Prochain journal
Extraits des palmarès des concours du salon de l'agriculture

sommaire

- **Compte-rendu des congrès Fsa et Fdja Modef :**
  Du pain et de la démocratie.....P. 2
  Élections Msa .....P. 3
  Ce que change la loi d'avenir pour la Safer ?.....P. 4
  Mélanie MARTIN.....P. 5
- Les SIE (liste) .....P. 6
- Permanences
  Petites annonces.....P. 7
- La surveillance du troupeau.....P. 8

Agenda des responsables

Lundi 23 février : Journée Aquitaine au salon de l'agriculture à partir de 12 h. Albert SAFFORES et Isabelle DAUGREILH.

Mercredi 25 février : Réunion des élus cantonaux Msa du Modef à 20 h à Pontonx. Christophe MESPLÈDE, Raymond PÉDEBOSCQ.

Jeudi 26 février : Réunion de la section « structures et économie des exploitations » de la Cdoa à 9 h 30 à la DDTM. Philippe LACAVE, Maryline BEYRIS et Bernard MARTIN.

Vendredi 27 février : Soirée des 3 régions (Aquitaine, Poitou-Charentes-Limousin) au salon de l'agriculture à partir de 17 h. Isabelle DAUGREILH.

Souscription Fdja

MERCI HORT !

La fédération des jeunes agriculteurs remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de la souscription, militants et partenaires.

Les jeunes agriculteurs remercient en particulier tous ceux qui, pour la plupart fidèles, prennent des billets moins pour gagner que pour soutenir leurs actions.
Merci bien évidemment à tous ceux qui passent du temps à proposer les billets, bénévolement il va sans dire...
Merci enfin à la Banque populaire Aquitaine Centre-Atlantique (BPACA) et au Crédit agricole Aquitaine (CAA) qui contribuent à doter en lots cette initiative.

Réforme Pac 2010-2015

DERNIÈRES INFOS RELATIVES À SON APPLICATION

Avec la participation de la DDTM, la chambre d'agriculture propose 3 réunions d'information sur les dernières nouveautés :
Mardi 10 mars à 14 h 30 à Bégaar (foyer rural)
Jeudi 19 mars à 14 h 30 à Cazères (salle des fêtes)
Vendredi 20 mars à 14 h 30 à St Geours de Maremne (salle polyvalente).

LE SALON DE L'AGRICULTURE...

édito

Comme moi, dans tous les médias, vous avez entendu parler du salon de l'agriculture. Évidemment, un événement de cet ordre ne peut passer inaperçu : des vaches, des lapins, des cochons... à Paris. 600 000 visiteurs, un Président de la République, des centaines de journalistes, des paysans, divers participants professionnels (coops, banques, distributeurs...). En quelques mots : l'agriculture.

Je vais avoir du mal à faire la comparaison avec le congrès du MODEF à Carcen-Ponson, et pourtant... À notre petit niveau, le fait de passer dans la presse locale produit son petit effet. À plusieurs reprises, des personnes d'horizons différents m'ont lancé : « Il n'y a pas longtemps, tu avais le congrès du MODEF non ? ». Nous avons tout de même un peu de visibilité.

Ce dimanche matin, en arrivant au trinquet de Saubusse, un pelotayre de mes amis m'interpelle. Il me dit que les paysans sont partout : à la radio, à la télé, dans la presse écrite. Il me parle même du congrès du MODEF. Je vous avoue qu'au milieu des quelques aficionados de pelote, j'étais un peu content.

Et là, patatras, pleins de sujets liés au monde agricole défilent et les questions de ces non paysans s'enchaînent. Tout d'abord, sur le salon et la présence des Lidl, Mac Do et compagnie avec, au milieu, des copains et leurs vaches.

Un autre me dit que, le matin sur France Inter, il a entendu qu'une coopérative bretonne a empoisonné ses salariés en traitant des céréales avec des insecticides interdits.

Un troisième me parle de Xavier BEULIN et de son curriculum vitae assez éloigné du profil du paysan local.

Difficile pour moi de répondre en quelques mots à tous ces commentaires.

Je commençais par l'émission de France Inter « Interception ». Un reportage sans compassion sur une coop Nutréa dénonce, une heure durant, une magouille qui sera jugée en avril. Cette coop a traité 20 000 tonnes de céréales avariées (attaquées par des charançons) avec des insecticides interdits. Le constat est lourd : 4 salariés de la coop souffrant d'une allergie totale aux produits chimiques ont été licenciés, des tonnes d'aliments frauduleux. Je vous conseille d'écouter cette émission[1].

Je poursuis par le salon. Le monde agricole est complexe. Et le grand rendez-vous annuel agricole réunit les producteurs, les fabricants, les distributeurs de nourriture et les consommateurs. Il est vrai que le chantier est vaste et artificiel. Pour des ruraux, il est peu représentatif de ce qu'ils connaissent.

Pour finir, je n'ai pas pu expliquer de façon cohérente à mes visiteurs du dimanche comment un représentant syndical peut collectionner autant de responsabilités professionnelles. Une définition donnée par un pelotayre retraité colle bien au président du syndicat de la grande centrale : « C'est comme si Gataz était secrétaire général de la CGT ! ».

Et voilà, un peu en vrac et en quelques lignes, toute l'actualité agricole telle que ressentie par une partie de la société civile. J'en conviens ce constat montre bien toute la complexité du monde agricole. Le poids des paysans y semble de plus en plus faible tandis que, à l'inverse, celui des gros groupes se renforce.

Mais là, mes amis, nous sommes un peu responsables. Nous avons un petit pouvoir. À chaque élection, nous votons et faisons voter. À chaque reprise, nous choisissons des représentants. Alors, quand vous pourrez, ne manquez pas de donner le profil de leurs représentants à nos amis paysans. Il est vrai que celui de Xavier BEULIN c'est du lourd. Mais, localement, les collègues de ce haut personnage sont, toute proportion gardée, copie conforme.

Si nous voulons changer le monde agricole, commençons par élire des paysans dont le seul souci serait de défendre les intérêts des paysans.

Éric LABASTE, membre du bureau du Modef des Landes

1 - http://www.franceinter.fr/emission-interception

en bref...

ICHN

NON À LA MODIFICATION DES CRITÈRES

La négociation en cours avec la Commission européenne sur les critères d'octroi de l'ICHN inquiète au plus haut point les éleveurs des zones défavorisées.

En effet la Commission européenne s'apprête à durcir les règles de l'ICHN en intégrant les bovins de moins de 6 mois dans le calcul du taux de chargement et en excluant les surfaces en céréales autoconsommées par le troupeau.

De telles dispositions auront pour effet d'augmenter artificiellement les taux de chargement et donc d'exclure du bénéfice de l'ICHN une majorité de petits et moyens éleveurs.

Non seulement, avec les accords Mercosur, Canada ou États-Unis, la Commission européenne ouvre grand les portes aux importations de viande bovine mais, de surcroît, elle pénalise les éleveurs français des zones défavorisées.

Le MODEF demande au ministre de l'Agriculture de refuser ces nouvelles restrictions qui remettent en cause les principes fondamentaux définis dans la loi d'avenir.

Depuis plus de 20 ans, le MODEF réclame de sortir l'agriculture des négociations de l'OMC et de réorienter l'agriculture en préservant le droit des peuples à assurer leur souveraineté alimentaire.

Source : CP du Modef national du 23 février 2015.

BULLETIN D'ABONNEMENT
LES INFORMATIONS AGRICOLES
DURÉÉ : 1 AN

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse 1 : nom de la maison .....

.....

Adresse 2 : n° et nom de la rue .....

.....

Adresse 3 : lieu dit du quartier .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Prix : 82 € TTC

Bulletin à retourner à
Informations Agricoles
86, avenue Cronstadt BP 607 - 400006 MONT-DE-MARSAN Cedex
accompagné du règlement par chèque à l'ordre
des "Informations Agricoles"

LES INFORMATIONS AGRICOLES
L'HEBDOMADAIRE AGRICOLE ET RURAL DU SUD-OUEST
N° 86 - avenue Cronstadt - B.P. 607 - 40006 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. 05 58 75 02 51 - Télécopie : 05 58 06 37 33
e-mail : informations.agricoles@wanadoo.fr

Commission paritaire n° 0419 T 82968 - N° ISSN : 1149-3321
Directeur de Publication : M. Christophe MESPLÈDE
Responsable de la Rédaction : M. Alain HARAMBAT
Hebdomadaire édité par la SARL
"LES INFORMATIONS AGRICOLES"
Créée le 22 février 1971 pour une durée de 99 ans au capital de 300 €
N° Registre du Commerce : 076405225994 45 71 B 17
Représentant légal M. Christophe MESPLÈDE
Associé principal
Fédération des Syndicats Agricoles MODEF des Landes
Abonnement 1 an : 80 €
C.C.P. Bordeaux 312438 A
Régie publicitaire locale et régionale
Dany Curculosse ou Babette Soulignac
au bureau du journal Tél. 05 58 75 02 51
Régie publicitaire nationale
Comédiance BP 229 93523 Saint-Denis cedex
Éric Tréhel Tél. 01 49 22 74 49 trehel@comediance.fr
Impression : LACOSTE - ROQUE - Mt-de-Marsan
Dépôt légal à parution

congrès fsa - fdja

Congrès Fsa et Fdja
DU PAIN ET DE LA DÉMOCRATIE
... ou du revenu et du pluralisme à la Msa

Une centaine de personnes a participé aux discussions des congrès FSA et FDJA qui se sont tenus conjointement le vendredi 20 février 2015. En schématisant, les revendications pourraient être résumées en deux termes : « Du pain » pour du revenu du travail paysan et « De la démocratie » pour une refonte profonde du mode de scrutin des élections Msa et des pratiques partisanes qui ont encore cours. Dominique DUCLA et Serge MORA sont intervenus sur la production bovin viande et palmipèdes gras.

AVANT D'ENTRER DANS LE VIF DU SUJET

Après le mot d'accueil de Sabine DEHEZ, maire de Carcen-Ponson, le président du Modef a ouvert le congrès en invitant les congressistes à avoir une pensée d'une part pour Bernard LABORDE, militant syndical -qui fut également maire de la commune- et d'autre part pour Jean-François CALIOT.

Puis, Philippe LACAVE a rappelé quelques-uns des faits majeurs qui ont marqué l'activité syndicale de l'année écoulée : discussions sur les différentes formes de contournement du schéma des structures, les élections Msa et la pétition pour empêcher que les retraités et les pluriactifs ne soient exclus du bénéfice des aides Pac...

BOVIN VIANDE

Dominique DUCLA a brossé la situation de la production de bovin viande.

En bœuf de Chalosse, il est nécessaire de sécuriser les volumes apportés. La filière recherche des éleveurs. « Ce n'est pas facile car la production exige beaucoup de capitaux », reconnaît Dominique DUCLA.

La mise en œuvre de la réforme de la Pac représente également un handicap pour les élevages du secteur, plus intensifs que dans d'autres régions.

Les troupeaux de moins de 10 vaches ne sont plus éligibles à la PMTVA. Pourtant « ces troupeaux permettent d'exploiter des parcelles sur lesquelles on ne peut faire que de l'élevage ! », fait remarquer Dominique.

Par ailleurs, l'inéligibilité des génisses pénalise les naisseurs-éleveurs des Landes et des Pyrénées-Atlantiques qui ont effectivement besoin de 15 à 20 % de génisses pour assurer le renouvellement des troupeaux.

« Si le problème des monoculteurs de maïs a été pris en compte par la chambre d'agriculture, cette dernière n'a pas soutenu le dossier des éleveurs bovins avec autant de ferveur », dénonce Dominique.

PALMIPÈDES

Serge MORA, animateur de la commission gras du Modef et représentant du syndicat au Cifog a commenté les résultats économiques des ateliers d'élevage et gavage qui ont été présentés à la commission palmipèdes gras de la chambre d'agriculture le 4 décembre dernier.

Deux graphiques représentent l'évolution des charges et produits (IGP et label). L'indice 100 correspond à l'année 2003.

Dans les deux schémas, en 2013, le poste eau, gaz, électricité (EGE) atteint l'indice 170. Les indices les plus élevés venant ensuite sont (par ordre décroissant) l'alimentation gavage, l'alimentation élevage et la litière qui oscillent entre les indices 150 et 110.

Bizarrement, la courbe qui reste dans les deux cas en permanence sous l'indice 100 est celle du prix du canard gras.

En IGP, le prix du PAG passe à peine l'indice 100 en 2013. En label, depuis 2007, elle se situe entre 100 et 110.

« Plus on sature l'offre, plus on fait baisser les prix aux producteurs. Le fait que des producteurs abandonneront plutôt que de passer aux cages collectives pourrait entraîner une diminution des volumes estimée à 900 000 canards. Cependant, s'ils ne sont plus produits dans les Landes, je pense qu'ils le seront ailleurs avec l'argument que la bande est gavée en 10 jours et que cela représente un gain d'un 1/3 temps de travail par rapport à l'élevage laitier », explique Serge.

Des troubles musculo-squletiques (TMS) sont dépistés chez quelques producteurs qui se sont réorientés, il y a quelques années, du lait au gavage. «Je connais un jeune de 30 ans qui a déjà été opéré 2 fois du canal carpien. Je pose la question : ceux qu'on installe avec des unités de 1 200 places par gaveur, arriveront-ils même au terme de la durée d'amortissement de leurs installations ? ».

« Il est paradoxal que le prix de l'aliment augmente au 1er février 2015 alors que les

Suite page 3

cours des céréales ont fortement baisser. « Même si nous savons bien qu'en achetant l'aliment, nous participons au rachat d'entreprises et à l'investissement dans « la croissance externe » ! », poursuit Serge.
Les opérateurs en filière tradi ou IGP recherchent des producteurs. « Pour trouver des producteurs, il faudrait peut-être renvoyer un peu plus de monnaie aux producteurs », suggère avec insistance l'animateur de la commission gras.
Édouard EXILARD qui représentait ELB-Confédération paysanne au congrès confirme que la production de canards gras se délocalise et que des ateliers industriels se créent en Pays Basque. Des producteurs cessent les bovins et ovins viande ou lait pour se mettre à gaver.

MAÏS SEMENCES

La réduction des surfaces en maïs-semences en 2015 inquiète également les responsables du syndicat. D'après les informations recueillies, les mises en place pourraient atteindre jusqu'à 50 % chez des producteurs pour Monsanto, 30 % chez ceux d'Euralis et Maïsadour avec, pour cette dernière, des variations en fonction de critères comme le niveau d'engagement (appros/vente) dans la coopérative.
« Afin ne pas prendre le risque de produire dans des pays instables sur le plan politique, d'autres semenciers ont fait le choix de rester en France avec des cycles de production au Brésil en alternance », souligne Christophe MESPLÈDE.

Élections Msa
UN COMBAT À POURSUIVRE

Le déroulement et les résultats des élections MSA de janvier dernier ont suscité plusieurs témoignages et interventions. Si quelques uns s'interrogent déjà sur l'intérêt de se lancer en 2020 dans la bataille électorale, d'autres affirment que le syndicat ne peut se désengager de la protection sociale. Dans sa conclusion, José HUICI (qui représentait Alain BACHÉ) s'est félicité de constater que les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale restent présentes dans les débats du congrès. Bernard SUBSOL (qui représentait le conseil général) approuve la revendication de faire évoluer ce scrutin vers une représentation proportionnelle dans les collèges « agriculteurs », comme cela est déjà le cas pour le collège « salariés ».

ÉLECTIONS PARTISANES

Après avoir listé les points contestés dans l'organisation des élections MSA (voir brève ci-contre), le président du Modef lance :« Lors des prochaines élections, nous présenterons des listes si les conditions du respect du pluralisme sont respectées ».
Philippe LACAVE complète en indiquant que la MSA a sollicité des candidats qui se sont retrouvés, sans en avoir été clairement avertis, sur des listes Fdsea. Cette implication partisane de la Msa renforce l'inquiétude du Modef quant à la capacité de la caisse et de ses dirigeants à traiter de façon équitable tous ses adhérents.

D'UN AUTRE TEMPS

Pour sa part, Raymond PÉDEBOSCQ estime que le Modef devra encore s'engager dans les élections. « Nous ne devons pas nous en désintéresser. Par leur présence, les élus cantonaux Modef amènent au sein de l'institution une vision différente de la protection sociale et de l'agriculture. Cela nous permet d'avoir des informations et d'agir à l'intérieur », affirme-t-il.
« Comme les affiliés qui ne sont pas à jour de leur cotisations au 1er avril 2014 ne peuvent voter, nous sommes mal à l'aise pour poser des questions aux non-inscrits », note Raymond.
« La MSA a manqué de rigueur dans l'établissement des listes. La rétention des résultats est une pratique qui relève d'un autre temps ! » a t-il conclu.

DISPARU !

Avec une pointe d'humour, Alain DEHEZ a raconté que malgré de nombreuses années d'activité en tant qu'agriculteur, il avait disparu des fichiers MSA (Ndlr : la liste électorale).
Il a appelé la Msa pour en connaître la raison. « On m'a expliqué que j'avais une dette de 82 € au Gamex, dette qui remonterait de 2002. Or, je n'avais jamais été informé de cette dette ».
« Il a fallu que je dépose un recours auprès de la Msa pour être inscrit sur la liste électorale. Puis, la caisse m'a encore demandé de fournir une attestation comme quoi j'étais bien à jour de mes cotisations. Alors j'ai tourné ma lettre de sorte à mettre en évidence le caractère surréaliste de la situation. En gros, je devais m'excuser d'avoir toujours réglé à jour mes cotisations ! ».
Témoignage qui démontre qu'il faut une bonne dose de ténacité pour être réintégré dans ses droits.

ON PEUT GAGNER !

Avec conviction, Albert SAFFORES a appelé à ne pas céder au fatalisme.
« Nous savons bien qu'on ne nous fera pas de cadeau. Alors, on a préparé le rendez-vous, qui n'est jamais perdu d'avance, en mettant toute notre énergie dans la bataille ». Malgré toutes les embûches, « On peut encore progresser. La preuve, nous avons regagné le canton de Saint-Martin de Seignanx. Appuyons-nous sur nos valeurs pour réussir à relever le défi », a-t-il déclaré dans un plaidoyer enflammé.

en bref...

Msa

LA LISTE DES GRIEFS

Grâce aux interventions des responsables du Modef et de la salle, il est possible de reconstituer une liste des griefs soulevés dans l'organisation des élections Msa de janvier dernier.

AVANT

Absence de traitement équitable :
Afin que tous aient le même niveau d'information, l'organisation des élections, son calendrier... auraient dû être présentés à tous les syndicats (salariés et agricoles) susceptibles de présenter des candidats.
Légèreté dans l'établissement des listes :
Dès lors que la MSA a eu connaissance de cas d'adhérents non inscrits sur la liste électorale parce que soi-disant débiteurs (Atexa-Gamex depuis 2002), pourquoi n'y a t-il pas eu réintégration de l'ensemble des personnes se trouvant dans cette même situation ?
Manque de transparence :
Aucune commission pluraliste n'a été réunie pour examiner les ajouts et radiations d'électeurs (du moins pour les 1er et 3e collège).
Collusion :
Approche et recherche de candidats par la Msa pour le compte de la Fdsea !

PENDANT

Défaut d'information des électeurs :
La mention de l'organisation syndicale pour les candidats uniques n'apparaissait pas sur le bulletin de vote. Pourtant, l'attestation de dépôt signée par la Msa valide qu'il s'agit d'un candidat présenté par un syndicat. L'électeur n'est pas correctement informé (rien ne permet de faire le lien entre les candidats et la profession de foi)
Moyens de recours insuffisants :
La possibilité de recours devant le tribunal d'instance est close fin décembre alors que les électeurs se rendent véritablement compte qu'ils ne sont pas inscrits début janvier (non réception du matériel de vote).
Communication inéquitable des résultats :
La Fdsea a disposé des résultats dès le mercredi soir (réunion bilan) et a pu envoyé un journal à plus grand tirage titrant « victoire écrasante ! ». Ce n'est que quand nous avons eu cette preuve que dans les 2 heures nous avons pu enfin recevoir les résultats détaillés !

APRÈS

Il a été redit une fois de plus que le nombre d'électeurs est très disparate d'un canton à l'autre (de 73 inscrits à Sore à 988 à Montfort) et surtout que **le scrutin majoritaire ne permet aucune représentation au conseil d'administration d'un syndicat (ou d'une union Modef-Adraf) y compris quand il recueille plus de 40 % des voix !!!**

ENCORE UN GRAND MERCI !

Sans le bénévolat et l'implication désintéressée des adhérents de base (et leurs amis) et des administrateurs départementaux, le syndicat n'existerait plus.
Merci à tous ceux qui ont préparé et nettoyé la salle, tenu la buvette, servi au repas, vendu des billets, etc.

en bref...

Safer

LEUR CHAMP DE COMPÉTENCE

La nature des biens préemptables par les Safer a été précisée et élargie.

Avant, les terrains devaient se situer en zone agricole. Avec la loi, la Safer peut préempter sur tout terrain nu à vocation agricole qu'ils soient classés en zone A, N ou F.

En l'absence de PLU, cela concerne tous les terrains situés dans les secteurs qui ne sont pas encore urbanisés, à l'exception des bois et forêts.

En matière de bâtiment, précédemment, la Safer n'intervenait que si celui-ci avait toujours une vocation/utilisation agricole ou forestière. Avec la loi, il est possible de préempter sur un bien immobilier qui a été utilisé pour une activité agricole au cours des 5 dernières années.

« Même si le délai reste relativement court, cela permettra d'agir sur des ventes d'anciennes bergeries de montagne », souligne Nadia BÉNESTEAU. Cependant, la préemption avec révision de prix ne sera pas possible sur les bâtiments anciennement agricoles en montagne » précise-t-elle.

Rétrocession

NOUVELLES PRIORITÉS

Dans la gestion des rétrocessions, deux nouvelles priorités ont été introduites dans la loi :

En cas de parcelles certifiées bio, celles-ci seront prioritairement attribuées à un candidat qui s'engage à poursuivre l'exploitation en bio pour au moins 6 ans.

Les parcelles boisées d'une contenance inférieure à 10 ha sont proposées en priorité à un voisin forestier (parcelles contiguës). Elles ne sont donc pas prioritairement rétrocédées à un agriculteur.

Informations

RÔLE DE VEILLE RENFORCÉ

En application de la loi d'avenir, la Safer doit être informée de toute cession à titre onéreux ou gratuit.

Cela permettra à la Safer d'exercer un rôle de veille sur d'éventuelles nouvelles pratiques de contournement, en particulier, via des transferts déguisés en donations à titre gratuit.

Pour plus de transparence, outre les déclarations d'intention de vente les concernant (déjà en application), la Safer devra également informer les communes des rétrocessions effectuées sur son territoire.

Fsa & Fdja

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Vendredi 20 février, outre le rapport financier, ont été élus, à l'unanimité, les membres des deux conseils d'administration départementaux.

LE CA FSA MODEF

Jean Jacques BEYLACQ (Donzacq)
Chantal GERVREAU et Michel MOTHES (St Pandelon)
Alain LAVIE (Grenade)

congrès fsa - fdja

Intervention de la juriste

QUELS APPORTS DE LA LOI D'AVENIR POUR AGIR SUR LE FONCIER ?

Les 73e congrès Fsa et 52e congrès FDJA ont mis en débat la question : « Quelles avancées apporte la loi d'avenir pour mieux réguler le marché du foncier agricole ? ». Nadia BÉNESTEAU, juriste à EHLG[1], a introduit le sujet par un exposé clair et concis, principalement centré sur le chapitre « Safer » de la loi du 13 octobre 2014. En préalable, elle a attiré l'attention des congressistes sur l'activité minimale d'assujettissement (AMA). « Pour accéder au statut de non salarié agricole (NSA), en plus de la demi-SMI en vigueur actuellement, d'autres critères d'entrée seront possibles : le revenu et une série d'éléments encore à préciser (temps de travail...). Cette ouverture au statut d'exploitant pour les petites fermes représente à nos yeux une avancée intéressante », a commenté la juriste.

LES PARTS DE SOCIÉTÉ

« Je crée une société qui achète le foncier. Puis, je revends les parts de la société à qui je veux céder le foncier ». Ce scénario permettait de se soustraire au droit de préemption de la Safer qui ne pouvait intervenir qu'à l'amiable sur les transferts de parts de société.

Avec la loi, la Safer peut préempter en cas d'aliénation à titre onéreux de la totalité des parts lorsque l'exercice de ce droit a pour but d'installer un agriculteur.

À noter que cela concerne toutes les formes de société ayant pour objet principal la propriété ou l'exploitation agricole : Sarl, Scea, SAS...

ORDRE DE PRIORITÉ

Les jeunes étaient très souvent déçus de constater que, dans les rétrocessions de terres par la Safer, l'installation n'était pas la priorité.

Désormais, les priorités sont :

L'installation, la réinstallation (en cas d'expulsion...) ou le maintien d'un exploitant en place qui n'a pas les moyens d'acheter les terres ;

La consolidation afin d'atteindre une dimension économique viable et l'amélioration du parcellaire ;

La préservation de l'équilibre des exploitations en cas d'emprise publique ;

La sauvegarde du caractère familial de l'exploitation ;

La lutte contre la spéculation... qui n'arrive qu'en 5e position, souligne Nadia BENESTEAU

SÉPARATION FONCIER/BÂTI

Antérieurement, en présence d'un lot comprenant une maison et des terres agricoles, la Safer devait acquérir la totalité du lot. La loi offre la possibilité de préempter partiellement sur les biens qui pourront avoir une vocation agricole (bâtiment agricole, terres).

Ceci étant, il est trop tôt pour apprécier la mise en œuvre de cette disposition. En effet, le vendeur pourra d'une part demander une indemnité en raison de la perte de valeur (de la maison sans la terre) et d'autre part, il pourra exiger l'acquisition du lot dans son intégralité.

« Cela risque de se traduire par des procédures nombreuses, en particulier sur le montant des indemnités... Il faut attendre ce qui se dégagera de la jurisprudence pour y voir plus clair. En pratique, la Safer risque d'en faire peu usage », analyse la juriste qui note au passage que la Safer ne pourra faire aucun bénéfice[2].

Selon Philippe LACAVE, dans ce cas de figure, la Safer ne s'engagera qu'après avoir trouvé deux candidats crédibles.

NUE PROPRIÉTÉ/USUFRUIT

Un autre moyen de contourner la Safer consistait à vendre l'usufruit à la personne voulue puis, deux ans après, à vendre la nue-propriété à la même personne.

La loi accorde désormais à la Safer le droit de préempter sur la vente de l'usufruit (séparé de la nue-propriété). Elle peut également intervenir sur la vente d'une nue-propriété si elle en détient déjà l'usufruit ou si la durée de l'usufruit qui reste est inférieure à 2 ans.

EN RÉVISION DE PRIX

À la demande du Modef, Nadia BÉNESTEAU a expliqué la préemption avec révision de prix. La Safer peut utiliser ce droit dans les 2 mois (comme pour les autres préemptions) quand elle estime que le prix et les conditions sont exagérées.

Le vendeur dispose de 6 mois pour accepter l'offre. Son silence vaut acceptation.

Le vendeur peut également (et c'est ce qui se passe très souvent) retirer le bien de la vente. Il faut alors rester très vigilant car, au bout d'un moment, le propriétaire risquera de nouvelles tentatives.

Enfin, s'il refuse de vendre au montant proposé par la Safer, le propriétaire peut saisir le tribunal de grande instance (TGI) qui fixera le prix de la transaction.

Mais ici encore, le vendeur a un délai de 3 ans pour accepter ou renoncer à la vente.

La Safer aurait quant à elle un mois pour

Suite page 5

renoncer (si le prix du TGI est jugé excessif). Cependant, les textes sont contradictoires car le vendeur pourrait contraindre la Safer à acheter...

LUTTER CONTRE L'ARGENT

Édouard EXILARD, membre d'une commission cantonale Safer et du bureau de Lurzaindia, a complété la présentation de Nadia.

« La Safer n'a pas véritablement la volonté d'aller en préemption avec révision de prix. L'autre frein est l'obligation pour le candidat demandeur de déposer une caution de 20 % du montant de la vente. Aussi, pour lutter contre la spéculation foncière, il y a deux ans, nous avons décidé de créer un outil.

Un GFA qui avait été créé au pays Basque dans les années 1980 regroupait plus de 2 000 détenteurs de parts et possédait 14 fermes. Le GFA a été transformé en une SCA (société en commandite par action) dénommée Lurzandia, ce qui signifie « surveillance de la terre ». La forme juridique élaborée permet un contrôle militant de la structure, de lever des fonds et d'acquérir du foncier.

« Lurzandia a bloqué 14 ventes dont 7 en révision de prix (en association avec la Safer). Lurzandia dépose le chèque de caution (pour le compte du candidat). Les évaluations de prix alternatives réalisées par la Safer ou les Domaines se situent entre - 20 et - 70 % de moins que le prix initial », poursuit Édouard.

« Pour lutter contre l'argent, il faut de l'argent », en conclut le militant d'ELB.

1 – Euskal Herriko Laborantza Ganbara

2 – L'addition des prix des biens rétrocédés séparément doit être égale au prix d'achat + frais.

Mélanie Martin à Saint-Pierre-du-Mont

UNE PETITE QUI A TOUT D'UNE GRANDE

L'accès au foncier est un véritable frein à l'installation des jeunes. Pour contourner ce problème et réaliser leur projet, certains jeunes décident de se lancer sur de très petites surfaces et d'y concentrer la valeur ajoutée. C'est ce qu'a choisi de faire Mélanie, jeune maraîchère bio qui a démarré avec 50 ares. Bas niveau d'intrants, main d'œuvre et vente directe : les clés d'un succès grandissant ?

LE BIO PAR CONVICTION

Après avoir suivi des études agricoles au lycée de Dax-Oeyreluy, puis un BTS horticole à Montauban, Mélanie MARTIN décide de se spécialiser dans la production biologique en passant une certification adaptée.

Si le bio est à la mode pour certains, Mélanie en fait une conviction personnelle. Bien que son exploitation soit labellisée, elle n'en fait pas un argument de promotion auprès des clients qui viennent acheter à la ferme. « Certains ne savent même pas que je suis en bio » confie-t-elle.

PETITE SURFACE

Mélanie s'installe sans les aides en 2012, sur 50 ares non-irrigués « un bout de jachère avec une petite serre au fond de l'exploitation de mes parents » explique-t-elle. L'avantage de la jachère a été de pouvoir passer les terres en bio directement. Aujourd'hui, elle cultive 2 ha et est en train de monter sa quatrième serre, ce qui portera sa surface en serres à 2 000 m^2. Une cinquantaine de légumes est cultivée et vendue en direct. Chaque année, Mélanie essaie des variétés nouvelles jusqu'à trouver les plus adaptées à ses sols. Les plants bio sont achetés à la pépinière des jardins de Nonères. 3 ans après, elle se dit satisfaite de sa progression.

DAVANTAGE DE MAIN D'ŒUVRE

La principale problématique reste celle de la main d'œuvre. Investir dans du matériel est compliqué car chaque outil est spécifique à un légume, ce qui revient très cher. Le prix des légumes est d'ailleurs fixé en fonction du coût de la main d'œuvre. Sur une exploitation comme celle-ci, c'est le poste le plus important. « Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce n'est pas le désherbage qui prend le plus de temps (2h par semaine) mais la récolte » explique la maraîchère.

Comme elle ne se dégage pas encore un revenu avec la vente des légumes, elle continue donc de travailler à mi-temps sur l'exploitation de ses parents et a embauché deux salariées, qu'elle connaissait déjà, sur sa propre exploitation dès le 1er janvier. « C'est un fonctionnement qui nous va bien » admet-elle. Pour la préparation des paniers, une personne a été embauchée pour un contrat de 10 h/semaine. « La présentation des légumes pour le client est importante » explique-t-elle, « le nettoyage des légumes prend presque 8 h de temps ». Une deuxième salariée a signé un contrat de 20 h/semaine pour l'hiver, qui passera à 35 h en été.

DE BELLES ANNÉES DEVANT SOI

Elle est consciente que les installations ne sont pas faciles, qu'elle a de la chance d'avoir des parents agriculteurs donc d'avoir eu accès à du foncier sans problème et de pouvoir utiliser le matériel ancien présent sur l'exploitation familiale. Pour l'instant, son seul investissement a été les serres. Dans les mois qui viennent, un système d'aspersion et de goutte à goutte sera installé dans les serres pour piloter l'irrigation de manière plus optimale.

En termes de production, l'exploitation devrait encore s'agrandir un peu notamment pour faire de la pomme de terre, des oignons et des poireaux en plein champ afin de satisfaire la clientèle grandissante de Mélanie.

Un site internet à son nom devrait également voir le jour prochainement pour améliorer la visibilité des produits.

en bref...

Dominique DUCLA et Jean LAFARGUE (Hagetmau)
MARTIN Bernard (St Pierre du Mont)
Marc LAVIGNE (Cassen)
Jean-Marc PÉBORDE (Poyartin)
Maryline BEYRIS (Doazit)
Jean Michel DARRIEUTORT (Hauriet)
Serge MORA (Mugron)
Michel SAUBUSSE (Saint Aubin)
Éric LABASTE (Saint Lon les Mines)
Jean-Michel NAYRAGUET (Peyrehorade)
Étienne CASTÉRA (Labatut)
Serge PONDEPEYRE (Misson)
Hubert SENTUCQ (Retjons)
Albert SAFFORES (Biaudos)
Éric BRÈTHES et Alain HARAMBAT (Saint Sever)
Isabelle DAUGREILH(Montgaillard)
Guy BETBEDER (Josse)
Robert SAINT AUBIN (Ste Marie de Gosse)
Odile MARSAN (Tartas)
Frédéric LABATUT (Rion)
Vincent LESPERON (St Yaguen)
Christophe MESPLÈDE (Lesgor)
Henri NAPIAS (Bégaar)
Michel MAUCRIAU (Soustons)
Philippe LACAVE (Perquie)
Thierry DARRIMAJOU (Le Bourdalat)

LE CA DE LA FDJA

Raphaël GENÈZE (Tercis)
Rémi LACOMMÈRE et Jérome LESCLAUX (St Paul lès Dax)
Benjamin ALQUIER (Mimizan)
Mélanie MARTIN (St Pierre du Mont)
Christelle CASTAGNÈDE (Arengosse)
Christophe BRETTES (Mugron)
Nicolas CASTETS (Lahosse)
Frédéric HILLOTTE (Habas)
Frédéric BARNETCH (Biaudos)
Bertrand MIRAILH (St André de Sgx)
Laurent PÉCASTAING (St Martin de Sgx)
Damien LEMBEYE (Saubrigues)
Loïc DUBOURG et Xavier COMET (Souprosse)
Laurent LABORDE (Carcen Ponson)

Commercialisation

UNE DEMANDE CROISSANTE

Ses parents étant déjà producteurs d'asperges, Mélanie a pu bénéficier de la clientèle habituelle de la ferme pour ses premiers débouchés. Elle attache de l'importance à rencontrer les consommateurs, elle commercialise donc via le réseau « La ruche qui dit oui » et les AMAP. Chaque semaine des paniers de légumes à 13 € ou 20 € sont préparés et livrés à Mont-de-Marsan auprès de clients qui s'engagent pour une période de 3 mois. Plus récemment, Mélanie a passé un contrat avec la Biocoop de Mont-de-Marsan pour l'approvisionnement en légumes bio.

Pour la vente directe à la ferme, un local lui permet d'accueillir ses trente clients réguliers l'hiver et jusqu'à une centaine l'été.

Application réforme Pac

LISTE ET MODE D'EMPLOI DES SIE

Les informations agricoles publient ci-dessous la liste des principales SIE avec les conditions de leur prise en compte et les coefficients d'équivalence.

SIE non surfacique	Définition	Condition à respecter	Surface équivalente
Bandes tampons	Il existe deux types de bandes tampons : a) protégées au titre de la BCAE 1 b) autres bandes tampons définies par l'EM, situées sur terres arables ou adjacentes et parallèles à un cours d'eau ou à un plan d'eau a) et b) largeur minimale : 5m largeur maximale: 10 m Peuvent englober une bande de végétation ripicole entre 5 et 10 m Peuvent être recouvertes de PP si elles restent distinguables de la terre arable adjacente.	a) et b) Pas de production agricole mais pâturage et fauche possibles pour autant qu'on puisse distinguer la bande tampon des terres agricoles adjacentes	1 ml = 1 m² SIE
Bandes d'hectares admissibles bordant des forêts	Largeur minimale: 1 m Largeur maximale: 10 m Hectares de terres admissibles aux paiements directs, situés en bordure de forêt.	a) production agricole possible b) pas de production agricole (hors pâturage et fauche)	a) 1 ml = 1,8 m² SIE b) 1 ml = 9 m² SIE NB : linéaire calculé sur le bord de la parcelle
Haies ou bandes boisées	Largeur maximale : 10 m		1 ml = 10 m² SIE NB : linéaire calculé sur la ligne rejoignant tous les troncs
Arbres isolés	Diamètre minimal de la couronne : 4 m		1 arbre = 30 m² SIE
Arbres alignés	Diamètre minimal de la couronne : 4 m ET distance entre 2 couronnes < 5 m		1 ml = 10 m² SIE NB : linéaire calculé sur la ligne rejoignant tous les troncs
Groupes d'arbres ou bosquets	Surface maximale 0,3 ha Ensemble d'arbres dont les couronnes se chevauchent et forment un couvert		1 m² = 1,5 m² SIE
Bordure de champ	Largeur minimale: 1 m Largeur maximale: 20 m	Pas de production agricole	1 ml = 9 m² SIE NB : linéaire calculé sur le bord de la parcelle
Fossé	Largeur maximale : 6 m Les canaux en béton sont inéligibles		1 m² = 6 m² SIE
Mare	Surface maximale : 0,1 ha Les réservoirs en béton ou en plastique ne sont pas éligibles.		1 m² = 1,5 m² SIE
Mur traditionnel en pierre	Hauteur minimale : 0,5m Hauteur maximale: 2 m Largeur minimale : 0,1 m Largeur maximale : 2 m Construction en pierres naturelles (de type taille, blanche sans utilisation de matériaux type béton). Maçonneries, soutènements non éligibles.		1 ml = 1 m² SIE

SIE surfacique	Définition	Condition à respecter	Surface équivalente
Jachère		Pas de production agricole sur la surface considérée	1 m² = 1 m² SIE
Surfaces portant des plantes fixant l'azote	Espèces éligibles : Pois, Féverole, Lupins, Lentilles, Pois chiche, Soja, Luzerne cultivée, Trèfles, Sainfoin, Vesces, Mélilot, Serradelle, Fenugrec, Lotier corniculé, Minette, Gesses, Haricots, Flageolets, Dolique, Cornille Arachide.	Espèces semées pures ou en mélange (d'espèces éligibles)	1 m² = 0,7 m² SIE
Hectares en agroforesterie	Hectares de terres admissibles aux paiements directs, et sur lesquelles a été payée ou est payée une mesure de développement rural « mise en place de systèmes agroforestiers » (mesure 222 sur la période 2007/2014 ; mesure 8.1 sur la période 2015/2020)		1 m² = 1 m² SIE
Surfaces boisées	Surface qui, pendant la durée de l'engagement de l'exploitant, est boisée et a bénéficié d'une aide au boisement dans le cadre du développement rural (mesure 221 sur la période 2007/2014, mesure 8.1 sur la période 2015/2020)		1 m² = 1 m² SIE
Taillis à courte rotation	Liste des essences forestières indigènes éligibles (et admissibles) : Erable sycomore, Aulne glutineux, Bouleau verruqueux, Charme, Châtaignier, Frêne commun, Merisier, Espèces du genre Peuplier, Espèces du genre Saule, Eucalyptus, Robinier	Interdiction d'utiliser fertilisation et produits phytosanitaires sur ces surfaces	1 m² = 0,3 m² SIE
Surfaces portant des cultures dérobées ou à couverture végétale	Surfaces mises en place par un sous-semis d'herbe dans la culture principale **OU** Ensemencement d'un mélange d'au moins deux espèces dans la liste ci-dessous, que ce soit pour un couvert rendu obligatoire par la directive Nitrate ou pas. Les cultures d'hiver ne constituent pas une couverture végétale ni une culture dérobée. Toutes les espèces du mélange semé doivent appartenir à la liste. Graminées : Avoines, Ray-grass, Seigles, Sorgho fourrager, Brôme, X-Festulolium, Dactyles, Fétuques, Fléoles, Millet jaune et perlé, Mohas, Pâturin commun **Brassicacées :** Cameline, Chou fourrager, Colzas, Cresson alénois Moutardes, Navet, navette, Radis (fourrager, chinois), Roquette **Fabacées :** Féveroles, Fenugrec, Gesses cultivées, Lentilles, Lotier corniculé, Lupins (blanc, bleu, jaune), Luzerne cultivée, Minette Mélilots, Pois, Pois chiche, Sainfoin, Serradelle, Soja, Trèfles, Vesces **Boraginacées :** Bourrache **Polygonacées :** Sarrasin **Hydrophyllacées :** Phacélie **Linacées :** Lins **Astéracées :** Niger, Tournesol	L'implantation de ces couverts doit être réalisée entre le 1er juillet et le 1er octobre. Le couvert doit avoir levé.	1 m² = 0,3 m² SIE

annonces

EMPLOIS

Voici de nouveaux extraits des offres d'emploi que vous pouvez consulter sur le site www.anefa-emploi.org (bourse de l'emploi).

CDI Secteur Landes : Recherche 3 à 5 inséminateurs ou inséminatrices palmipèdes. Horaires : 6 h - 13 h du lundi au samedi. Prime au résultat. Embauche courant janvier 2015.

CDI Secteur Pomarez : Recherche salarié pour l'élevage des canards, le gavage de 300 canards/bande au maïs grain en parcs collectifs et la culture du maïs (avec irrigation). Gavage 1 we/3. Permis B obligatoire. Embauche dès que possible.

CDI Secteur Magescq : Recherche employé polyvalent de couvoir (60%) pour travaux d'incubation et d'éclosion. BEPA ou BAC PRO agricole souhaité. Formation assurée. Permis B exigé. Frais de déplacements et forfait découcher. Embauche immédiate.

CDI Secteur Sud-Landes : Exploitation maïs, élevage porcin. 350 truies NE en multiplication, FAF recrute un agent d'élevage porcin. Exp et BAC souhaités. Permanence 1 week-end sur 3. Embauche dès que possible.

CDI Secteur Pissos : Exploitation en grandes cultures et légumes de 400 ha dont une partie en bio recherche un mécanicien agricole. Salaire motivant. 39h/semaine. Permis B. Embauche dès que possible.

CDD Secteur Geaune - Aire sur Adour : GE recherche salarié agricole polyvalent pour intervenir sur cultures, élevage volailles. Expérience impérative en conduite tracteur. CDD 1 an. Permis B. Embauche début 2015.

CDD Secteur Chalosse : Recherche salarié pour gavage de canards au maïs grain, en parcs. CDD temps plein 2 mois. Embauche immédiate.

CDD temps partiel Secteur Pomarez : Producteur de foies gras recherche salarié(e) à temps partiel pour gavage traditionnel en parcs. Salaire à débattre. Embauche immédiate.

URGENT Secteur Labouheyre : Recherche 2 saisonniers pour faire tomber et récolter les pommes de pins maritimes. Embauche début janvier. CDD 3 mois.

Contact tél 06 16 02 81 53
ou michel.sanchez0935@orange.fr

Technique

CULTURES DÉROBÉES

Vendredi 13 mars, la chambre d'agriculture des Landes proposera un après-midi dédié aux cultures dérobées avec visite de deux exploitations

- à 14 h sur les dérobées fauchées à Bénesse lès Dax (Gaec Bonnebat – Vitrine Jouffray-Drillaud),
- à 15 h 30 sur les dérobées pâturées à Doazit (Earl Lartigue – Résultats d'essais).

Msa Sud-Aquitaine

ÉLECTIONS DU CA ET DU BUREAU

Le vendredi 6 mars à Hagetmau (entre 11 h et 13 h), les délégués cantonaux Msa des 3 collèges et des deux départements (40 et 64) éliront les représentants au conseil d'administration de la caisse Sud-Aquitaine. Les comités départementaux ont été supprimés.
L'AG statutaire est convoquée à 9 h 30.
Le conseil d'administration procédera dès 15 h à l'élection du bureau.

AVIS SAFER

AVIS DE RÉTROCESSIONS

Chaque semaine, les informations agricoles publient les « avis Safer ».
La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Commune de BARCELONNE-DU-GERS :
3 ha 43 a 22 ca
Rte d'Aire sur Adour : AB-25(J)-25(K)-26(J)-26(K) (sans bâtiment).
Commune d'AIRE SUR ADOUR :
10 ha 42 a 00 ca
Moncaout : AW-32(B)-32(A)[F1]-32(A)[F2] (sans bâtiment).
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16 mars 2015** à Safer Aquitaine-Atlantique, 584 Avenue du Corps Franc Pommiès 40280 Saint-Pierre-du-Mont.
Des compléments d'information peuvent être obtenus au 05.58.46.59.59.

Éleveurs laitiers

COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT ?

Les chambres d'agriculture des Landes et des Pyrénées-Atlantiques proposent une journée sur les pistes d'adaptation possibles pour les ateliers laitiers.
Cette journée aura lieu le mercredi 4 mars à Nassiet.
PROGRAMME
Matinée au foyer municipal
À partir de 10 h :
Marché du lait, éléments de conjoncture (CILSO),
Voies d'adaptation (Institut de l'élevage)
Repas sur place (à la charge des participants).
Inscriptions pour le 27 février au 05 58 85 45 24.
Après-midi visite d'élevage
À partir de 14 h :
Gaec Bourgadot de 3 associés, 90 vaches, 600 000 litres, 50 ha de prairies 130 ha et atelier canards PAG.
Présentation des résultats de l'exploitation et témoignage de l'éleveur.

Permanences

MODEF SYNDICALES

Mont-de-Marsan, les mardis et vendredis de 10 h à 12 h (sauf réunion à l'extérieur), au bureau du MODEF, 86 avenue de Cronstadt.

SAFER - CDOA

Le comité technique départemental SAFER se réunira **le mercredi 11 mars.**
L'audience du tribunal paritaire de Dax est fixée **au mardi 24 mars.**
La prochaine réunion de la section de la CDOA aura lieu **le jeudi 26 mars.**
Pour être conseillé ou défendu contacter Philippe LACAVE (RV au 05.58.75.02.51).

MSA PERMANENCES :

Au siège de la MSA :
Du lundi au vendredi 70 rue Alphonse Daudet 40286 Saint-Pierre-du-Mont de **8 h 30 à 16 h 30**.

À l'agence d'AIRE SUR ADOUR :
Du mardi au vendredi, Route de Pau – Site Crédit Agricole de **9 h à 12 h** et sur rendez-vous l'après-midi.

À l'agence de DAX :
Du lundi au vendredi, 5 Rue Léon Gischia de **9 h à 12 h** et sur rendez-vous l'après-midi.

À LABOUHEYRE :
Maison des services publics,
173, Rue Alexandre Léon.
Sur rendez-vous uniquement.

À PEYREHORADE :
Tous les mercredis de **9 h à 12 h** au centre Socio-culturel Place Aristide Briand.

Renseignements auprès d'un conseiller
Tél . 05 58 06 55 00 de 8h30 à 16h30

Rendez-vous avec une assistante sociale
Tél. 05 59 80 98 99 de 9 h à 12 h

Centre de contact des entreprises
Tél. 05 58 06 54 54 de 8 h 30 à 16 h 30

AGRICULTEURS FRAGILISÉS

Pour parler en toute confidentialité d'une baisse de revenus, une problématique familiale ou de santé, d'une situation d'isolement... composez le numéro vert **0800 62 00 69** (gratuit). Des réponses adaptées à votre situation seront proposées.

POUR PASSER UNE PETITE ANNONCE DÉCOUPEZ CE BON et adressez-le au journal
« Les Informations Agricoles »
BP 607 – 40006 Mont-de-Marsan cedex
accompagné de votre règlement en CCP ou chèque bancaire

Tarif 2015 : 4,25 € TTC la ligne – Encadrée + 7,53 € TTC – Domiciliation + 8,43 € TTC

Texte de l'annonce en lettres capitales (une lettre par case et une case vide entre chaque mot)

1ère ligne	4,25 €
2ème ligne	8,44 €
3ème ligne	12,66 €
4ème ligne	16,88 €
5ème ligne	21,10 €
6ème ligne	25,32 €
7ème ligne	29,54 €
8ème ligne	33,76 €

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. : .....

(Pour toute parution le vendredi, réception obligatoire le lundi précédent, dernier délai)

ATTENTION, NOUS NE TIENDRONS COMPTE QUE DES ANNONCES ACCOMPAGNÉES DU RÈGLEMENT OU DU TALON DE LA CARTE D'ABONNEMENT

en bref...

Zoom

L'EXPLOITATION

SAU : 145 ha dont 50 ha de prairies, 60 ha de maïs (dont 11 ha d'ensilage), 25 ha de maïs semence et 3 ha de kiwis.

- 1 800 canards sont élevés, gavés et transformés par an.
- 100 mères limousines, 10 tantes montbéliardes. 60 veaux sont vendus par an
- IVV : 383 jours - Taux de mortalité : 5 %
- Âge au 1er vêlage : 33 mois - Poids carcasse : 485 kg
- 4 actifs : Isabelle, Pierre, Julien et Maxime.

MOTIVÉS !

Julien a choisi d'orienter le troupeau vers la production de VSLM par goût. Il explique : « Avec mon frère Maxime, nous préférons nous occuper des bovins plutôt que des canards, car le relationnel avec l'animal n'est vraiment pas le même. La production de veaux sous la mère permet d'avoir des rentrées financières plus régulières que la production de bœufs, qui immobilise le capital pendant 4 ans. Or, il fallait développer les revenus rapidement compte tenu que mon frère devenait salarié du Gaec ».

Entrepreneurs du territoire

AG « NOUVELLE FORMULE »

Le syndicat des entrepreneurs du territoire des Landes invite à participer à son assemblée générale du mercredi 4 mars à Souprosse.

TABLE RONDE

Le matin (accueil café à 9 h), après le témoignage d'un céréalier et d'un éleveur, le débat portera sur comment anticiper les attentes des clients ?

EXPOSITION DE MATÉRIELS

Pendant le repas du midi et dans l'après-midi, les participants pourront déambuler au milieu de la mini-exposition de matériels (tracteurs, voitures 4X4, …) et assister à une démonstration de drone.

Les agriculteurs ayant une activité d'entreprise agricole seront les bienvenus.

Éleveurs bovins

« LA SURVEILLANCE EST PRIMORDIALE »

Julien, Maxime et Pierre BOURLON (Gaec Lesclaouzon) sont éleveurs de bovins à Labatut. Ils témoignent de leur pratique du métier et insistent sur la surveillance du troupeau.

LES VEAUX SOUS LA MÈRE

Julien BOURLON s'est installé en 2010 sur l'exploitation familiale avec ses parents, Pierre et Isabelle. Maxime, autre fils de Pierre et Isabelle, est salarié du Gaec.

La race limousine est bien adaptée à la production de veaux sous la mère. Naturellement, les problèmes au vêlage sont rares avec cette race.

Nous pratiquons 80 % d'insémination artificielle en retenant quand même, le critère de facilité au vêlage. Le taureau n'est utilisé que sur les vaches dont la descendance n'est pas destinée au renouvellement. Nous effectuons une fois par an un planning d'accouplement pour développer les caractéristiques maternelles du troupeau. Nous ne cherchons pas à faire des regroupements de vêlage compte tenu des besoins de nos débouchés en circuit court.

UN IVV DE 380 JOURS

« On ne s'improvise pas éleveur. La surveillance du troupeau est primordiale », insiste Pierre BOURLON. « Tous les matins, vers 7 heures, je vais observer les animaux, dans le calme avant que le tracteur ne démarre. Ce n'est pas du temps perdu. Il s'agit de détecter les chaleurs le plus tôt possible. C'est parfois à peine perceptible : un mouvement d'oreille particulier par exemple. Comme je note sur le calendrier de vêlage les dates de mise bas, je surveille plus particulièrement les animaux 20 jours après le vêlage pour la première chaleur. Je note également les dates d'insémination artificielle ou de saillie. Et je ne rentre pas un soir à la maison sans passer voir le troupeau.

Julien raconte : « Notre père nous a appris à observer les animaux, tout le temps. Ainsi, on réagit de suite dès que l'on voit un animal qui n'est pas en forme et on évite des problèmes plus graves ».

L'ALIMENTATION

L'hiver, les adultes ont une alimentation à base d'ensilage de maïs rationné plus du foin à volonté et du complément. Les génisses ont une ration sèche de foin et concentrés. À l'œil, on surveille l'état de l'animal et on complémente en fonction des besoins. Pour les mères, on complémente à la salle de tétée et les 10 tantes montbéliardes sont encore plus bichonnées. On n'utilise pas de poudre de lait pour les veaux.

Des analyses de fourrages sont effectuées pour caler les rations avec le contrôleur de Bovins croissance.

L'été par manque d'herbe, la complémentation se fait au champ sous forme de dérobées de ray-grass enrubanné.

Selon Pierre, la qualité de l'alimentation et notamment des fourrages permet d'éviter les problèmes de rétention placentaire, de métrites...

L'ACCROISSEMENT DU TROUPEAU

Le projet d'installation prévoyait 80 mères en 2015. Aujourd'hui, le Gaec a 100 mères limousines et prévoit 30 génisses pour le renouvellement.

« Nous commercialisons chaque année, en circuit court (vente directe et boucher) 25 vaches de boucherie et 70 veaux élevés sous la mère. Le Gaec souhaite augmenter à l'avenir la part de la vente directe qui représente actuellement un quart du chiffre d'affaires de l'atelier bovins », commente Julien.

Grâce à des bâtiments neufs et fonctionnels, la taille du troupeau a été triplée en 5 ans, tout en maintenant des résultats techniques de qualité.

En l'absence d'accidents d'élevage, « nous ne nous sommes pas vraiment rendu compte de cette évolution du troupeau », glissent les trois éleveurs.

FILIÈRE SOJA
Contrat de production
Produire du Soja avec Maïsadour, c'est bénéficier :
D'un débouché avec une prime « Filière »*
D'un accompagnement technique du semis à la récolte
D'une gamme d'approvisionnements adaptée aux conditions de production du Sud-Ouest
Parlez-en à votre Conseiller
* sous réserve du respect des conditions de production
groupe coopératif MAÏSADOUR